

ASSOCIATION JUDO LOIRE ST-ETIENNE

SAISON 2023 - 2024

Cadre réservé au Club				
Licence		Certif. médical :		Saison 1 ^{ère}
		Quest. médical :		inscription : 2023-2024

Documents à joindre OBLIGATOIREMENT (nous nous réservons le droit d'interdire l'accès au cours sans ce document) :

- Certificat médical
- Ou** questionnaire de santé et attestation signée.....

PRATIQUANT				
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} adhérent	-	<input type="checkbox"/> 2 ^e adhérent (-30€)	-	<input type="checkbox"/> 3 ^e adhérent (-50€) - <input type="checkbox"/> 4 ^e adhérent et + (-70€)

NOM : Prénom.....

Genre : Garçon - Fille

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél 1 : Tél 2 :

Date de naissance : Couleur ceinture :

NOM et PRENOM du RESPONSABLE LEGAL :

Adresse internet OBLIGATOIRE pour la prise de licence, toute information sera transmise **uniquement par mail**

ECRIRE EN MAJUSCULES @

PASS'REGION N° carte..... : + Code PASS'REGION (4 chiffres).....

CODE PASS'SPORT N°..... (reçu par mail cet été de la CAF)

DISCIPLINE (cochez la case)	<input type="checkbox"/> JUDO	<input type="checkbox"/> SELF-DEFENSE	<input type="checkbox"/> TAISO / CROSS TRAINING
-----------------------------	-------------------------------	---------------------------------------	---

Cadre réservé au Club							
Montant dû	→	€	Règlement	Montant	Date encaiss [†]	N° chèque Espèces CV / CS	Banque
Remise (préciser) :	→	€	N° 1 <small>Dont licence (41€)</small>		Inscrip.		
Remise (préciser) :	→	€	N° 2		10.12.23		
Remise (préciser) :	→	€	N° 3		10.02.24		
Total dû	→	€					
DIVERS							

- Je choisis de régler la cotisation annuelle en 3 fois sans frais. Je remets, dès aujourd'hui, 3 chèques datés du jour de l'inscription qui seront encaissés selon détail ci-dessus.
- Je choisis de régler la cotisation annuelle en une fois à l'inscription
- J'ai besoin d'une facture / d'un reçu

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription stipulées au dos et les accepte.

A St-Etienne, le **Signature**

Je vous ai connu par : Internet Saintésport Presse Mairie Amis/familles Autres

REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2023 - 2024

- 1- La cotisation n'est ni remboursable ni transmissible. Elle est calculée pour un cours par semaine. Les cours supplémentaires sont offerts.
- 2- Toutes blessures occasionnées au club et déclarées à la fédération concernée donneront lieu à un avoir au-delà de 2 mois d'arrêt, déduction fait d'un forfait fixe de 50 €.
- 3- Toutes blessures occasionnées en milieu scolaire ou lors de séjours privés, ne seront pas prises en compte par le club ou l'assurance.
- 4- En cas de maladie, un avoir pourra être fait sur présentation d'un certificat médical justifiant un arrêt de sport de plus de 2 mois, déduction fait d'un forfait fixe de 50 €.
- 5- Le règlement est annuel et s'effectue obligatoirement à l'inscription.
- 6- Un seul cours effectué, justifie la cotisation annuelle. Aucun avoir ne sera accordé en dehors des cas N° 2 et 4. Ne sont pas pris en compte tous arrêts liés à des événements extérieurs, climatiques, COVID, épidémies
- 7- Possibilité de régler en plusieurs fois sans frais (voir modalités à l'inscription). L'intégralité de la cotisation sera due dès l'inscription dans le cas d'un règlement en espèces. Ceci est une aide et non un règlement trimestriel.
- 8- Les tarifs sont étudiés en fonction des vacances scolaires (club fermé). Le club se réserve le droit de procéder à des modifications d'horaires.
- 9- Le certificat médical et/ou questionnaire médical est obligatoire. Son absence peut entraîner le refus par le Club d'accéder au cours
- 10- En cas d'inscription en cours de saison : tarif au prorata des cours restant, à partir de Novembre pour la cotisation seulement.
- 11- En remplissant la feuille d'inscription, l'adhérent et sa famille acceptent toutes les modalités d'inscription et le règlement intérieur du club
- 12- L'adhérent et sa famille autorisent le club à prendre des photos dans le cadre des activités et de les publier. Dans le cas contraire, ces derniers doivent prévenir l'association par courrier.
- 13- Le club n'est pas responsable en cas de vol, pertes dans les vestiaires et sur le parking.
- 14- La réduction famille ne s'adresse qu'aux personnes habitant à la même adresse. Justificatif à présenter lors de l'inscription.
- 15- La réduction étudiants s'applique sur présentation de la carte étudiante et uniquement sur la cotisation annuelle. Elle est non cumulable avec une autre réduction.
- 16- Pour les débutants et nouveaux adhérents, deux cours d'essai sont offerts. De fait, aucun remboursement ne se fera à l'issue de ces deux cours.
- 17- Les dirigeants et enseignants du Club sont autorisés à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident, sauf indication contraire produite par écrit par l'adhérent ou son responsable légal.
- 18- En cas d'accident, l'adhérent ou son responsable légal s'engage à en informer le Club aussitôt. La déclaration de sinistre devant être envoyée, par l'adhérent, à l'assureur de la fédération concernée dans les 5 jours qui suivent, à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet retiré auprès du Club et signé par celui-ci.
- 19- Chaque adhérent est libre de participer ou pas aux compétitions, tournois, passages de grade ceinture noire ou stages. Le club n'est pas tenu de fournir un professeur ou un encadrant.
- 20- Les déplacements aux différentes manifestations sont à la charge des familles.
- 21- Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.
- 22- En cas de retard de plus de 5 minutes au cours, le professeur peut refuser l'adhérent.
- 23- La responsabilité du club s'arrête à la fin du cours. Les parents s'engagent à récupérer leur enfant à l'issue du cours. De plus, le parent doit s'assurer avant de laisser son enfant que le cours est dispensé.

